

LES FILIALES CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a publié récemment un rapport intitulé *Les filiales canadiennes de sociétés étrangères*. Ce rapport de 148 pages donne les renseignements généraux sur les activités et le financement des principales filiales étrangères au Canada au cours de la période qui s'étend de 1964 à 1967.

La collecte de ces renseignements fait partie d'un programme inauguré au mois de mars 1966 pour orienter les filiales canadiennes de sociétés étrangères vers des objectifs appropriés qui leur permettent de remplir les responsabilités qu'elles ont envers la communauté canadienne.

Un rapport avait déjà été publié sur ce sujet au mois de juin 1967. Le présent rapport est basé sur des renseignements fournis par 326 sociétés déclarantes représentant les activités de plus de 950 filiales étrangères au Canada. On estime que les sociétés étudiées représentent 60 pour cent des compagnies non financières dont plus de 50 pour cent du capital est étranger et 70 pour cent du total des affaires entreprises dans les domaines de la fabrication et de l'exploitation minière.

La plupart des sociétés déclarantes relèvent du secteur manufacturier ou de l'exploitation minière et, dans ces domaines, elles représentent plus du tiers de la production canadienne totale et une proportion semblable de l'ensemble des rémunérations versées. Les exportations de ces sociétés comptent pour plus du tiers du total des exportations canadiennes et pour environ un tiers des importations totales.

CONCLUSION

Les résultats de cette enquête indiquent une croissance sensiblement plus forte, au cours de la période de trois ans allant de 1964 à 1967, pour ce groupe de filiales canadiennes de sociétés étrangères que pour l'ensemble de l'économie, ce qui reflète essentiellement l'essor exceptionnel de l'industrie de l'automobile. Leurs ventes globales, d'une part, et leurs importations et exportations, d'autre part, montrent également une croissance plus rapide.

Le bénéfice net après impôt des sociétés qui ont répondu s'est accru en 1965 et 1966 mais il a fléchi en 1967. Environ la moitié de l'ensemble des bénéfices nets a fait l'objet de distribution de dividendes en 1964, 1965 et 1966 mais cette proportion est tombée à 42 pour cent en 1967, année au cours de laquelle la valeur des dividendes versés a été légèrement inférieure à celle de 1964.

Le total des exportations de marchandises de ces sociétés ont dépassé leurs importations. Cet excédent s'est accru modérément, pendant cette période de trois ans, de 420 millions de dollars en 1964 à 536 millions en 1967.

Cet excédent commercial a été largement effacé

par des déficits non commerciaux occasionnés par des transactions courantes avec l'étranger.

Pour ces transactions extérieures courantes, portant sur les biens, les services et les flux de dividendes, le déficit était approximativement de 500 millions de dollars en 1965 mais il a oscillé au cours des trois autres années entre 100 et 200 millions. Cependant, cette balance déficitaire des transactions courantes comprenant les dividendes a été à peu près équilibrée par des emprunts à l'étranger effectués par les filiales, principalement auprès de leurs sociétés mères ou d'autres sociétés affiliées à l'étranger.

Il ressort de l'ensemble de l'enquête que les filiales étrangères ont manifesté une vigoureuse croissance qui, en même temps, a contribué au maintien de l'équilibre de la balance extérieure des comptes.

AIDE FINANCIÈRE AUX IMMIGRANTS DE TOUS PAYS

Les prêts d'indemnités de passage sont maintenant disponibles pour les immigrants de tous pays, a annoncé récemment le ministre canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Allan J. MacEachen.

Antérieurement au 1er avril cette année, ces prêts n'étaient disponibles que pour les immigrants venants d'Europe et des Antilles.

"Nous sommes maintenant en mesure d'étendre cette aide financière aux immigrants de toutes les parties du monde," a dit le ministre. "Cela est devenu possible surtout parce que les immigrants qui en ont bénéficié ont été fidèles à rembourser les prêts qui leur ont été consentis, le fonds destiné à cette fin n'accusant qu'une très faible perte."

Les prêts proviennent d'un fonds renouvelable de 20 millions de dollars. Quelque 310,000 personnes en ont profité depuis son institution. Les prêts consentis depuis 1951 représentent plus de 50 millions de dollars, et les pertes ne comptent que pour 2.2 pour cent.

Les prêts d'indemnités de passage sont disponibles aux immigrants qui ayant besoin d'aide financière, se destinent à des occupations en grande demande au Canada. Ces prêts portent intérêt à six pour cent l'an et peuvent être affectés au transport de l'immigrant et de sa famille immédiate, y compris ses enfants non mariés âgés de 18 ans ou moins, jusqu'à un maximum de \$1,500. L'immigrant doit payer lui-même les premiers \$50 des frais de transport.

M. MacEachen a précisé qu'en dépit d'une forte demande en ces dernières années, le fonds est actuellement en bonne posture, ce qui permet au ministre d'offrir les prêts sur une base universelle. Il fait remarquer qu'en 1968 et 1969, on a prêté plus de 1.5 millions de dollars à des réfugiés tchécoslovaques.